

Règles de validation et programme de formation doctorale de l'ED SJPEG 2024/25

(mise à jour 18/10/2024)

Ce document s'applique uniquement aux doctorantes inscrites et aux doctorants inscrits en 2017/2018 ou auparavant, pour lesquels le dispositif en termes de crédits ne s'applique pas.

Le programme de formation de l'Ecole doctorale SJPEG 2024/25, validé par le Conseil de l'ED SJPEG, est présenté page 3 du présent document.

TOUS LES MODULES SONT OUVERTS A TOUTES LES DOCTORANTES ET TOUS LES DOCTORANTS.

IMPORTANT : conformément à l'article 3 de l'arrêté du 25 mai 2016, l'école doctorale doit veiller « à ce que chaque doctorant reçoive une formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique ». **Vous devez donc obligatoirement suivre une formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique au cours de votre doctorat** : le module spécifique proposé par l'Université de Lorraine sous forme de « Kit en ligne » (Culture de l'intégrité scientifique) à valider et/ou le module spécifique proposé par l'ED SJPEG.

Les règles de validation des formations

Rappel : les doctorantes et les doctorants ont pour obligation d'avoir suivi au minimum 90 heures de formation au moment de la soutenance,

- Les heures de formation relatives aux modules de la maquette de l'ED SJPEG (inscription obligatoire via ADUM) sont validées automatiquement, si présence à la totalité des heures dispensées, sur la base de la feuille d'émargement que fait renseigner l'enseignante ou l'enseignant lors de chacune des séances **et** à condition d'avoir répondu au questionnaire d'évaluation de la formation (via ADUM).

ATTENTION : Un module de formation ED SJPEG ne sera validé que lorsque la doctorante ou le doctorant a assisté à l'intégralité des heures de formation qui le composent. Toute absence injustifiée entraînera automatiquement l'invalidation de la totalité des heures composant le module. Le caractère justifié/injustifié des absences est laissé à l'appréciation de la direction de l'Ecole doctorale. La doctorante ou le doctorant devra justifier de son absence auprès de la gestionnaire pédagogique de l'Ecole doctorale **dans un délai maximum de 8 jours après la fin de la formation (sandrine.cecchi@univ-lorraine.fr)**

- Toutes les formations, manifestations scientifiques **hors inscription via ADUM**, doivent être déclarées, pour validation de l'ED SJPEG, dans l'espace personnel ADUM de la doctorante ou du doctorant à la rubrique « **Déclaration des formations hors catalogue** » en y joignant **les justificatifs correspondants en UN SEUL FICHER PDF (voir liste dans le tableau page 2)**.
- La direction de l'ED SJPEG se réserve le droit de ne pas valider certaines formations qui n'entreraient pas le cadre des études doctorales.

- Les formations obligatoires en *pédagogie* délivrées par le CLED et destinées aux doctorantes contractuelles ou doctorants contractuels en mission d'enseignement et aux ATER sont exclues de la validation du programme de formation doctorale ; il ne s'agit en effet pas de formations à la *recherche*.
De même, les formations Français Langue Etrangère (FLE) ne donnent pas lieu à validation.
- Les activités suivantes ne sont pas validées en équivalent-heures de formation : la présentation des travaux dans le cadre d'un séminaire de laboratoire (l'activité demeure obligatoire mais non intégrée dans le programme de formation), les publications et le fait de réaliser sa thèse en cotutelle.
- Les heures qui peuvent être validées au titre de la présence à une manifestation scientifique (auditeur) s'ajouteront aux heures qui peuvent être validées au titre d'une communication à la même manifestation.
- Présidente ou Président du bureau de l'Association des doctorantes et des doctorants de l'ED SJPEG : 7 heures/an (maxi 21h) et membre du bureau : 5 heures/an (maxi 15h) ; à enregistrer en formation hors catalogue (pas de justificatif nécessaire).

Type de formations hors catalogue	Justificatifs à déposer via ADUM	Heures validées (à l'appréciation de la direction de l'ED SJPEG)
Auditeur à une manifestation scientifique (journée d'étude ou workshop)	Programme de la manifestation ET attestation de présence indiquant la ou les dates, les horaires, l'intitulé avec signature de l'organisatrice ou l'organisateur	1h par demi-journée avec un maximum de 6h par manifestation
Auditeur à une manifestation scientifique (séminaire ou colloque)	Programme de la manifestation ET attestation de présence indiquant la ou les dates, les horaires, l'intitulé avec signature de l'organisatrice ou l'organisateur	2h par demi-journée avec un maximum de 6h par manifestation
Communication lors d'une manifestation scientifique	Support de la communication, programme de la manifestation ET attestation de présence indiquant la ou les dates, les horaires, l'intitulé avec signature de l'organisatrice ou l'organisateur	Maximum de 4h
Formations dans d'autres Universités, d'autres structures scientifiques, ...	Contenu détaillé de la formation ET attestation de présence indiquant la ou les dates, les horaires, l'intitulé avec signature de l'organisatrice ou l'organisateur	A l'appréciation de la direction de l'ED SJPEG
Formations Domptez-la Doc	Attestation de présence indiquant la ou les dates, les horaires, l'intitulé avec signature de l'organisatrice ou l'organisateur	Heures effectives
Activité professionnelle	Copie du contrat de travail ou autre justificatif comportant durée, quotité et dates de l'activité professionnelle	A l'appréciation de la direction de l'ED SJPEG

Programme de Formation Doctorale 2024/25 de l'ED SJPEG, validé lors du Conseil de l'Ecole Doctorale du 18 octobre 2024

Numéro du module	Public visé	Titre du module	Intervenants	volume horaire prévu par étudiant
AT1. – ED SJPEG 24 001	Droit	Théorie et philosophie du Droit	F. GEA	10
AT1. – ED SJPEG 24 002	Droit	La démarche systématique dans la thèse	J. SOHNLE	10
AT1. – ED SJPEG 24 003	Droit	Méthodologie de la recherche en droit	F. GEA	7
AT1. – ED SJPEG 24 004	Droit	La traduction juridique en thèse	M. MARTIN	3
AT1. – ED SJPEG 24 005	Droit	Initiation à la liberté académique	B. FARGEAUD	4
AT1. – ED SJPEG 24 006	Economie/Gestion	Publication et carrière en Economie	E-A LAMBERT S. MASSONI	16
AT1. – ED SJPEG 24 007	Economie/Gestion	Approche moderne en microéconométrie des données de panels	S. GARCIA	10
AT1. – ED SJPEG 24 008	Economie/Gestion	Publier en Sciences de Gestion	V. SERRET E. PAULET P. LAROCHE	12
AT1. – ED SJPEG 24 009	Economie/Gestion	Traitement quantitatif des données. Traiter et analyser ses données issues d'approches quantitatives	J-L HERRMANN M. KACHA	24
AT1. – ED SJPEG 24 010	Economie/Gestion	Panorama des recherches en Sciences de gestion	J-L HERRMANN M. KACHA	24
AT1. – ED SJPEG 24 011	SJPEG	Pratique réflexive dans la recherche en SHS et intégrité scientifique	R. PIERRONNET	12
AT1. – ED SJPEG 24 012	SJPEG	Introduction au financement de la recherche	R. PIERRONNET V. BRAUN	3
AT. 3. ED SJPEG 24 301	SJPEG	Ethique de la recherche appliquée à SJPEG	M. DESCHAMPS	8
AT4. ED SJPEG 24 401	SJPEG	Anglais technique et scientifique – Niveau 1	H. LIM	12

AT4. ED SJPEG 24 402	SJPEG	Anglais technique et scientifique – Niveau « Spécialité » - Sciences économiques et gestion	H. LIM	12
PA 1.2. ED SJPEG 24 201	SJPEG	Les matinées de l'évolution professionnelle spéciales doctorants SJPEG - SOIP	M. BRUNEL (SOIP)	6
PA 1.2. ED SJPEG 24 202	SJPEG	Préparation au dossier CNU – Droit	B. PY	3